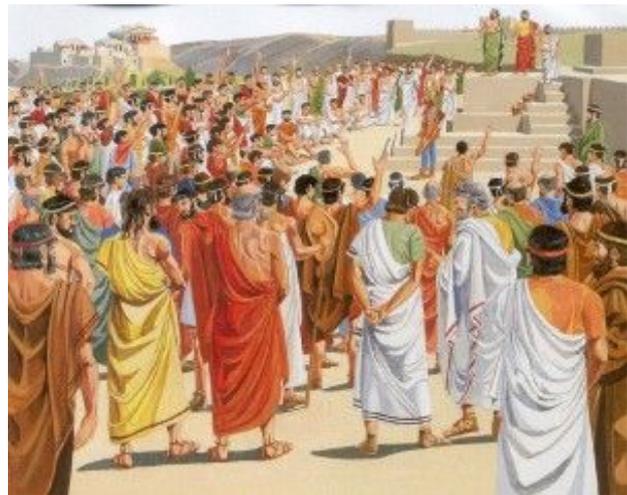


## ***Les origines de notre démocratie :***

*De nos jours, la démocratie est devenue un régime politique très répandu dans une grande partie des pays dans le monde. C'est le régime politique dans lequel la souveraineté est attribuée à nous citoyens, qui l'exerçons de façon directe ou indirecte. Dans cet article nous allons donc découvrir quelles sont les origines de la démocratie, quels événements et quels acteurs sont aux sources de celles-ci ainsi que les remises en question que le régime a connu.*

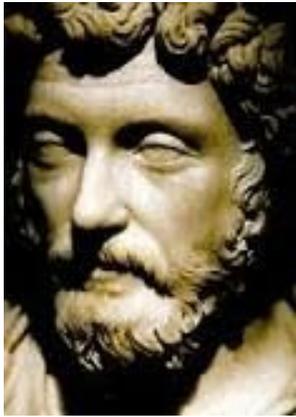
### **→ La démocratie Athénienne**

Durant le VIII<sup>ème</sup> siècle Athènes est une oligarchie gouvernée par de puissants aristocrates. C'est une période de tyrannie et de crises sociales. Athènes est alors gouvernée par les Eupatrides ("les bien nés"). Jusqu'au VI<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., les villes grecs faisaient face à des périodes de graves crises économiques qui entraînent des bouleversements politiques et sociaux dans les cités du monde grec.



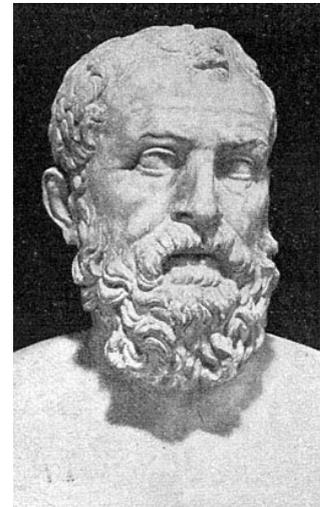
Les nobles récupéraient de plus en plus de terre agricole, ce qui ruinait les plus petits paysans et les forçaient à l'esclavage pour dettes. Les riches devenaient de plus en plus pauvres. Cela fait émergé une nouvelle classe sociale urbaine aisée. Il y avait donc de fortes inégalités politiques, avec un fort mécontentement dans le milieu rural ou la nouvelle classe sociale commence à contester le monopole des riches. C'est d'ici que naît l'idée de commencer à faire participer les citoyens à la vie politique d'Athènes et que les fondements de la démocratie athénienne sont mis en place.

Cette transition vers un régime démocratique aura lieu assez fluidement à un niveau institutionnel, ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de révolution qui a "degager" les nobles, mais plutôt plusieurs réformes successives, car sous pression les nobles vont automatiquement donner de plus en plus de droits au peuple. On peut diviser cette transition en 4 réformes politique principal basées sur 4 réformateur:

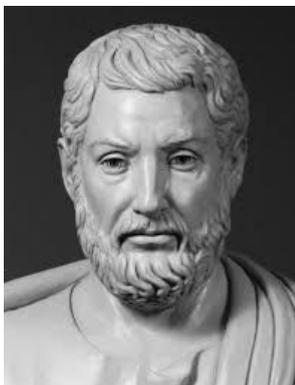


Premièrement **Dracon**, bien qu'il était un Eupatrides, il était également un législateur athénien et l'homme qui rédige les premières lois écrites de la cité athénienne en 621 avant J.-C. Le droit est désormais écrit, donc connaissable par tous ceux qui ont appris à lire, au lieu d'être connu à l'oral et interprété par quelques-uns. Dans ses lois, Dracon met en place une punition infligée par l'Etat en cas de crime qui remplace la vengeance qu'exerçait la famille de la victime contre le coupable. Etant quelqu'un d'assez sévère, il exigea la peine de mort pour presque tout sorte de crime. C'est d'ailleurs de là que vient l'adjectif "draconien" qui décrit tout ce qui est d'une excessive sévérité. Tout cela montre un progrès considérable dans le développement de la vie civile à Athènes.

Ensuite nous avons **Solon** qui est également Eupatrides et un législateur et homme d'état athénien. Il a été élu de 594-593 avant J.-C. pour qu'il remédie aux conflits dans la cité d'Athènes, vu que l'esclavage pour dettes réduisait fortement le nombre d'hommes libres, et alimentait les conflits. Pendant son temps au pouvoir il abolit l'esclavage pour dettes et fait une réduction de dettes privées et publiques. Cependant, bien que les pauvres l'aient attendue, il ne fit pas de réforme agraire, autrement dit, il ne redistribua pas la propriété des terres. Solon divisa la population en 4 classes censitaires mesurer par la richesse des habitants. Les plus riches étaient appelés les Pentacosiomédimnes et les plus pauvres les thètes. A côté de cela, Solon fit également des réformes plus focaliser sur la politique. Il mit



en place le tribunal du peuple, nommé l'Héliée, ou tous les citoyens eurent accès au jury. De plus, il instaure le droit de défense et d'accusation pour n'importe quel citoyen. Il décida d'abandonnées les lois de Dracon, à l'exception de celle sur le meurtre. Ces réformes étaient un grand pas vers un régime démocratique car la justice était non seulement la même pour tous mais aussi rendue par les citoyens.



Le troisième grand réformateur était **Clisthène**, un homme politique athénien en 508 avant J.-C. Clisthène instaura l'idée de l'égalité des citoyens devant la loi, en renforçant L'Ecclesia, qui désigne l'Assemblée du peuple citoyen. Il remplace également les classes censitaires de Solon par des circonscriptions géographiques, ce qui veut dire que les citoyens deviennent libres et égaux en droit peu importe leur

richesse, vu qu'ils peuvent tous participer aux systèmes démocratique dans leurs circonscriptions.



Le dernier est **Périclès** qui était également homme d'État athénien. Lui instaura une indemnité journalière de présence au sein de l'Héliée et de la Boulê (assemblée restreinte de citoyens chargés des lois de la cité), ce qui permettait au plus pauvres de participer à la démocratie sans perdre un jour de paye. Cette réforme facilita d'autant plus aux plus pauvres de participer à la politique athénienne et renforça le caractère démocratique du régime athénien.

Malgré tout, cette démocratie était source de remises en question. Dès le début de son existence elle était déjà très limitée, car les seuls pouvant y participer étaient les citoyens et que pour être citoyen il fallait combler de nombreux critères. Les critères pour être citoyen étaient donc: être un homme, fils d'un citoyen, être né d'une naissance légitime, faire le service militaire et civique, avoir 20 ans, faire partie de l'assemblée du peuple citoyen et adhérer aux droits et devoirs du citoyen. La démocratie était donc déjà, à l'époque, remise en question car elle n'inclut qu'une assez petite partie de la population. De plus, les aristocrates remettent constamment ce système en question, car ils sont de l'avis que la participation politique devrait être réservée à l'élite qui est fondée sur le mérite et le degré d'éducation.

### → La démocratie Romaine



*Afin de mieux comprendre les origines de notre Démocratie, nous allons ensuite nous plonger dans la cité de Rome à la fin du sixième siècle av. J.C et comprendre sa naissance ainsi que ses bouleversements...*

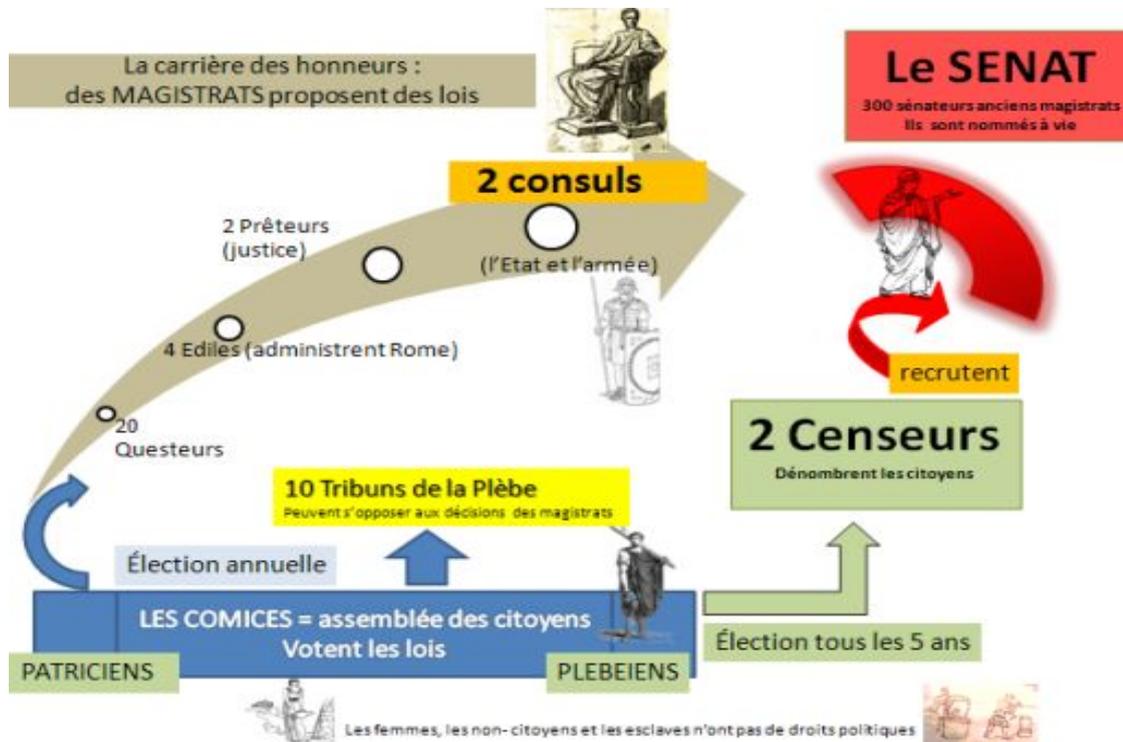
Durant de longues décennies, Rome était gouvernée par des rois, ceux-ci ayant plutôt une fonction de représentation au sein d'une Cité. A Rome, la royauté est abolie aux alentours de 509 av J.C suite à l'expulsion de Tarquin le Superbe par l'aristocratie patricienne suite à ses abus de pouvoirs, que ce soit en ne tenant pas compte du Sénat ou en multipliant les exécutions arbitraires. Cette abolition mène à la mise en place d'un nouveau régime : la République. Le mot république vient du latin *res publica* ce qui signifie la chose publique. En somme, le mot désigne la souveraineté du peuple, le pouvoir au peuple.

Tout comme à Athènes, c'est également les citoyens qui dirigent la république romaine. Cependant la définition de citoyens n'est pas la même à Athènes et à Rome. A Rome, il faut être un homme né d'un père lui également citoyen romain et reconnu. Seulement, la citoyenneté peut également être acquise peu importe l'origine sociale, c'est-à-dire que même un enfant d'esclave peut devenir citoyen.

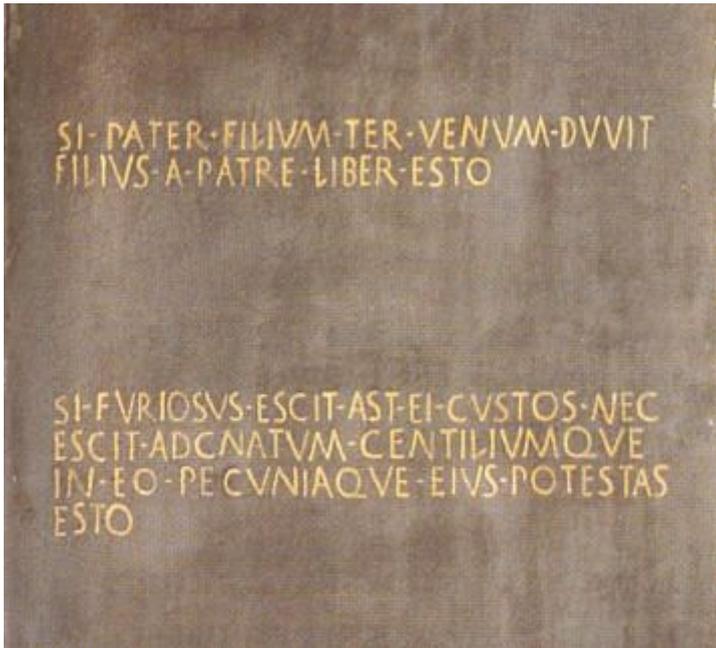
Cependant, bien qu'à l'apparence, cette démocratie se veut égalitaire, elle ne l'est en aucun point. En effet, le pouvoir dans la vie politique à Rome est influencé par la fortune et le statut à la naissance bien que chacun puisse y participer. Par exemple, les citoyens sont répartis en 5 classes censitaires en fonction de leur richesse. Ainsi, la majorité absolue peut être atteinte bien avant que tous les citoyens aient eu le temps de voter. Le suffrage est donc extrêmement inégalitaire et la plupart du temps, le résultat est déjà prédéterminé par les familles aristocratiques. Ainsi, seule une minorité de citoyens participaient réellement dans les prises de décisions dans les affaires publiques.

	Organisation "servienne"	Organisation manipulaire
<i>Equites</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Serv. Tullius crée 12 nouvelles centuries équestres et transforme les 6 centurries primitives en <i>sex suffragia</i> (Liv., I, 43, 8-9; Fest., p. 452 L.)</li> <li>- armement archaïque? (cf. <i>transvectio equitum</i> : D.H., VI, 13, 4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de 4 à 6 × 300 cavaliers (= de 1.200 à 1.800 caval.) (Pol., II, 24, 13; VI, 20, 9; Liv., VII, 25, 8; VIII, 8, 14)</li> <li>- armement "à la grecque" : cuirasse, lances en fer, bouclier solide (Pol., VI, 25, 3-10) = armement "campanien"? (cf. <i>equites Campani</i>)</li> </ul>
Classe 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 centurries de <i>iuiores</i> + 40 centurries de <i>seniores</i></li> <li>- la lance (<i>hasta</i>, δόρυ) et le glaive (<i>gladius</i>, ξίφος)</li> <li>(Liv., I, 43, 2; D. H., IV, 16, 2)</li> <li>- bouclier rond (<i>clipeus</i>, ἀσπίδες) et cuirasse (<i>lorica</i>, θώρακα)</li> <li>(Liv., I, 43, 2; D. H., IV, 16, 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.200 <i>principes</i> (<i>iuiores</i>) et 600 <i>triarii</i> (<i>seniores</i>) par légion, soit 40 manip. de <i>principes</i> et 40 manip. de <i>triarii</i></li> <li>- les <i>principes</i> et les <i>triarii</i> sont équipés de la même façon, sauf que les <i>triarii</i> portent la lance (δόρυ, <i>hasta</i>) à la place du <i>pilum</i> (ύσσός) (Pol., VI, 23, 16; cf. Liv., VIII, 8, 10)</li> <li>- cens de + 10.000 dr. et les seuls fantassins à porter la cuirasse (θώρακα) (Pol., VI, 23, 15)</li> </ul>
Classes 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 centurries de <i>iuiores</i> (10 + 10)</li> <li>- bouclier long (<i>scutum</i>, θυρεός), mais pas de cuirasse</li> <li>(Liv., I, 43, 4-5; D. H., IV, 16, 3-4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.200 <i>hastati</i> par légion, soit 40 manipules de <i>hastati</i></li> <li>- bouclier long (<i>scutum</i>, θυρεός), pas de cuirasse, <i>pilum</i></li> <li>(Liv., VIII, 8, 5-6; Pol., VI, 23, 1-14)</li> </ul>
Classe 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 centurries de <i>iuiores</i></li> <li>- modification de l'armement : seulement lance et javelot (<i>hasta et verutum</i>)</li> <li>(Liv., I, 43, 6)</li> <li>- et plus de bouclier (sauf D. H., IV, 17, 1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.200 vélites par légion, soit 2 × 600 fantassins légers, choisis parmi les plus jeunes et les plus pauvres (Pol., VI, 21, 6), ou bien :</li> <li>a) 30 × 20 <i>leves milites</i>, seulement lance et javelots (<i>hasta et gaesa</i>) (Liv., VIII, 8, 5; cf. Pol., VI, 22, 1-4), anciennement : les <i>rorarii</i> (Liv., VIII, 8, 8)</li> </ul>
Classe 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 centurries de <i>iuiores</i></li> <li>- seulement frondes et balles de pierre (Liv., I, 43, 7) ou javelots et frondes (D. H., IV, 17, 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) + 600 autres <i>leves milites</i>, anciennement des <i>accensi</i> (?) (Liv., VIII, 8, 8 : <i>accensi, minimae fiduciae manum</i>) ou des <i>ferentarii</i> (?) armés de frondes et de pierres (Paul. Fest., p. 13 L.; p. 506 L.; Varr., <i>De vita pop. Rom.</i>, III, fr. 87 Ripsati = 403 Salvatore (<i>ap. Non.</i>, p. 837 L.)</li> </ul>

En plus de ces 5 classes, il existe également un sénat et des magistratures. Il existe plusieurs types de ces derniers comme par exemple les deux consuls chargés en conseil de diriger la ville, l'armée ainsi que de proposer des lois. Pour le Sénat, le conseil est formé de plusieurs centaines de membres une fois de plus issus de l'aristocratie. Celui-ci, bien qu'il n'ait pas le pouvoir de proposer des lois à la plus haute autorité de la cité car c'est un organe de consultation qui possède l'autorité morale lui fournissant une influence sur la religion, les finances publiques, l'administration, les politiques extérieures etc...



Toutefois, ce modèle ne va pas plaire à tous les citoyens romains dus à l'inégalité de celui-ci. En effet, la démocratie est séparée en deux. D'un côté, nous retrouvons les patriciens, qui sont les descendants des familles aristocratiques et de l'autre, les plébéiens c'est-à-dire le reste des hommes libres. Rapidement, les plébéiens revendiquent davantage de droits politiques ce qui paie car peu après, ceux-ci réussissent à faire élire leur propre magistrat, faire adopter la loi des XII tables entre 451 et 449 av. J.C, qui est un regroupement de lois écrites sur les biens, les mariages, les délits, les dettes etc...ainsi que d'obtenir plus de pouvoir pour faire voter des lois.



Une des lois rédigées dans les XII tables

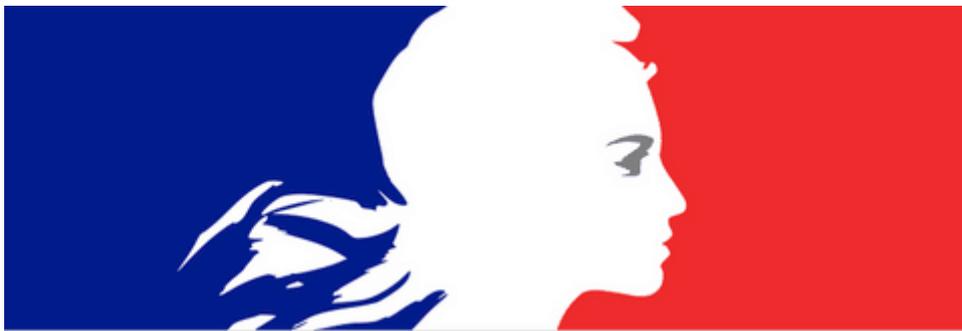
Au troisième siècle av. J.C, bien que les différences entre plébéiens et patriciens commencent à s'estomper, les classes censitaires existent toujours. Désormais, des nouveaux groupes de personnes aisées se forment peu importe leur origine sociale et ces groupes ci monopolisent les sièges du Sénat et les magistratures. Ainsi, pendant plusieurs siècles, une minorité dirigera la cité bien que la démocratie ait l'air d'être égalitaire. Ainsi, de multiples révoltes eurent lieu mais sans jamais aboutir à quelque chose.

La suite de l'histoire nous la connaissons, Jules César et Octave autrement appelé Auguste renversèrent les fondations de la démocratie pour mettre en place le Principat dirigé par un empereur possédant une grande partie des pouvoirs.



Buste d'Auguste, premier empereur romain

Nous avons désormais compris que notre régime politique existait en réalité il y a déjà très longtemps, notamment chez les athéniens et chez les romains. Cependant, la démocratie telle qu'on la connaît diffère énormément de celles en question. En effet, bien que les deux régimes se veulent être des démocraties, elles sont en réalité très limitées et inégalitaires. Par exemple, dans la démocratie athénienne, seuls les citoyens peuvent voter. Or les critères pour être citoyen à l'époque sont très compliqués à remplir. C'est donc une minorité qui a une influence sur les lois. Cela se retrouve également dans la démocratie romaine dans laquelle bien que chacun puisse voter, l'influence de celui-ci est basée sur le capital de la personne. Nous nous retrouvons donc dans une démocratie gouvernée par les personnes aisées et très inégalitaires. Bien que ce modèle soit imparfait au départ, il va être critiqué et amélioré au fil du temps pour finalement devenir la démocratie telle que nous la connaissons.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Elie Urbanek; Luca Meuter

Sources :

[https://sitetab2.ac-reims.fr/clg-pithou/-html-/Rep\\_romaine\\_web\\_gen\\_web/res/schema\\_fonctionnement\\_cite.png](https://sitetab2.ac-reims.fr/clg-pithou/-html-/Rep_romaine_web_gen_web/res/schema_fonctionnement_cite.png)

Wikipedia

[Origines de la démocratie: d'Athènes à aujourd'hui](#)

<http://monsieur.luet.free.fr/cours%20de%20latin/civilisation/les%20plebeiens%20accèdent%20au%20pouvoir/loi%20des%20douze%20tables%20coupee.jpg>

<https://books.openedition.org/efr/docannexe/image/1616/img-1.jpg>

[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0b/Augustus\\_Bevilacqua\\_Glyptothek\\_Munich\\_317.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0b/Augustus_Bevilacqua_Glyptothek_Munich_317.jpg)